



VARENNES

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

**Règlement 547-8 modifiant le règlement numéro 547 relatif à la circulation des camions et véhicules outils afin d'ajouter une voie de circulation prohibée**

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Varennes le 7 octobre 2024.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à Varennes, ce 9 octobre 2024.

*La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,*

  
Mylène Rioux, OMA

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 9 octobre 2024 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 9 octobre 2024.

*La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,*

  
Mylène Rioux, OMA